

Willis. Pour l'accommoder, le sénateur MacDonald demande que cet ordre soit réservé jusqu'à plus tard aujourd'hui.

(L'ordre est réservé.)

LES INSTRUMENTS STATUTAIRES

PROJET D'ÉTUDE DE LA PROCÉDURE PAR LE COMITÉ DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, interrompu le jeudi 9 avril sur la motion de l'honorable M. Martin: que le comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé de faire une étude et, à l'occasion, un rapport sur la procédure de révision, par le Sénat, des actes établis en vertu d'une loi du Parlement du Canada et d'étudier à cet égard tout document public qui s'y rapporte.

L'honorable Edgar E. Fournier: Honorables sénateurs, j'ai déjà reconnu à plusieurs reprises mon ignorance des affaires juridiques et constitutionnelles. La raison première c'est que je ne suis pas juriste. Je ne suis pas professeur d'université et je n'appartiens pas à la communauté intellectuelle. Je suis tout simplement un contribuable canadien qui paie ses impôts sans pouvoir dire un mot en raison de la manière dont les questions constitutionnelles et juridiques sont traitées. Lorsque j'ai reçu ma formule d'impôt, aucune question ne m'a surpris au point de déclarer que j'ignorais ce dont il s'agit. Plus de 90 p. 100 de mon impôt sur le revenu ont été déduits à la source sans mon consentement, et j'ai dû faire tenir à la Division de l'impôt plusieurs centaines de dollars dans un certain délai, sinon...

Certains Canadiens appellent cela de la confiscation; d'autres, du brigandage; d'autres encore appellent cela d'autres noms. Je ne suis pas d'accord avec eux; j'appelle cela le prix de la liberté, le privilège de payer ce que nous avons au Canada, la liberté de parole, comme nous la connaissons, la liberté de religion et l'abondance de superflu dont nous jouissons.

Depuis que j'ai été appelé au Sénat, j'ai eu le plaisir de visiter plusieurs pays européens et certains des pays les plus pauvres du monde: l'Afrique, l'Inde, Israël et un peu l'Égypte. J'ai eu beaucoup de chance de voir ces pays, ce qui m'a fait prendre conscience encore davantage de la liberté et de l'abondance que nous connaissons. Cela vaut quelque chose! Les impôts sont ma contribution. La liberté n'est, en aucune manière, une rue à sens unique. Je paie mes impôts volontiers et je suis content de le faire, pourvu qu'ils ne dépassent une limite donnée.

Je regrette que trop de Canadiens ne voient pas la chose sous cet angle. Nous devons nous

rappeler que nous pourrions perdre cette liberté qui nous est chère beaucoup plus tôt et plus rapidement que nous le croyons, si nous n'y prenons garde. Il suffirait d'un petit pourcentage de la population pour mener le pays à l'esclavage pour des générations à venir. De nombreux sénateurs ont parlé de ce sujet en général et je suis d'accord avec presque tout ce qui a été dit. Cependant, d'une certaine façon, je diffère d'opinion avec eux, et je m'oppose à certaines des remarques faites par mon ami le sénateur Lamontagne la semaine dernière avec l'intention de clore le débat. Cette intention était louable, mais son discours était trop politiquement épicé à mon goût.

L'honorable M. Flynn: C'était un espoir.

L'honorable M. Fournier (Madawaska-Res-tigouche): Ce serait parfait sur une tribune politique dans le pays, mais pas ici; nous sommes au-dessus de cela. Personne ici ne pourrait certes attribuer l'état actuel du pays à un gouvernement conservateur, après près de 30 années consécutives de régime libéral avec une brève interruption de quatre ans entre 1958 et 1962, étant donné surtout que la politique tory, critiquée par les libéraux, fut par la suite acceptée dans une large mesure par le gouvernement libéral comme saine et bonne.

Cela dit, je change de sujet et en viens aux affaires constitutionnelles.

L'honorable M. Croll: Parfait.

L'honorable M. Fournier (Madawaska-Res-tigouche): Il ne fait aucun doute pour moi, après ce que j'ai vu, que les fonctionnaires ont empiété sur les pouvoirs du gouvernement et des députés, surtout les pouvoirs des membres de l'autre endroit. Cependant, en général, les fonctionnaires se montrent obligeants, aimables et serviables, notamment aux échelons supérieurs de la hiérarchie. Je ne puis, hélas! en dire autant de certains jeunes fonctionnaires auxquels j'ai eu affaire, et qui, à mon sens, malgré leur petit nombre se prennent pour le gouvernement et pour les maîtres de nos institutions. Au cours des 18 années que j'ai passées dans la politique, j'ai rencontré les genres les plus divers de fonctionnaires. De nos jours, ceux-ci font partie intégrante des institutions et nous en avons tous grand besoin.

Je voudrais vous donner un exemple de ce qui arrive—comme ce fut le cas pour moi—à de nouveaux parlementaires qui passent soudainement du rang de citoyen ordinaire, à celui de ministre, de chef d'un ministère dont ils ne savent presque rien. Cela est arrivé à beaucoup de gens. Le plus souvent, les ministres se voient confier des portefeuilles qui ne leur sont guère familiers. Les